70e Année — N° 4 AVEC L'AIDE DE DIEU, POUR LA PATRIE Samedi 5 Janvier 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT
Allier et Départements limitrophes :
UN AN..... 30 fr.
SIX MOIS..... 16
TROIS MOIS..... 8
Autres Départements et Algérie.. 36

VILLE DE MOULINS :
UN AN..... 24 fr.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE
L'ACCEPTATION DU JOURNAL APRÈS L'ÉCHÉANCE EST CONSIDÉRÉE COMME UN RÉABONNEMENT

COURRIER DE L'ALLIER

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

PRIX DES INSERTIONS
LA LIGNE
ANNONCES (4e page). 20 c.
RÉCLAMES (3e page). 30
AVIS AGRICOLES.. 10
Prix à forfait pour les Annonces répétées.

Ce journal n'est affermé à aucune agence. Il reçoit les Annonces directement, sans intermédiaire.

Adresser les Lettres à M. CRÉPIN-LEBLOND
Directeur du Journal
Les Manuscrits ne sont pas rendus.
Les Lettres non affranchies sont refusées.

UN NUMERO 10 CENTIMES — BUREAUX A MOULINS, 14, AVENUE DE LA GARE — UN NUMERO 10 CENTIMES

LA REINE D'ITALIE

Marguerite, princesse de Savoie, est née le 20 novembre 1851. Elle a épousé Humbert Ier le 22 avril 1868. C'est une femme très intelligente, très fine, très femme et très forte. Elle a pourtant tout ce qu'il faut pour briller et pour charmer. Dans ce sombre Quirinal qui a l'air d'une prison ou d'un couvent, la reine Marguerite habite un appartement où se trahit son goût vraiment exquis. Ce sont trois ou quatre salons clairs et gais, avec des tentures or-pâle ou gris-perle, tout en nuances fondues et harmonieuses. La reine qui a gardé toute sa jeunesse s'occupe beaucoup, lit beaucoup, se tient au courant de tout et en particulier de notre littérature. Elle suit les revues et journaux français.

Syndicats de Malfaiteurs.

Décidément, il ne faut désespérer de rien, pas même de la justice des hommes. Elle chemine lentement de son pied boiteux, mais enfin elle arrive. Et, même lorsqu'elle n'atteint pas tous les coupables, elle les tient haletants sous la terreur de ses approches.

Dans le monde où l'on trafique de sa plume ou de ses votes, bien des *cœurs actuellement sont rongés d'inquiétude*. Aucun des habitués de certains couloirs ou de certaines coulisses ne se sent plus assuré du lendemain.

La fraude, la concussion, ont-elles perdu jusqu'à l'espoir du droit d'asile? Un gouverneur tout-puissant n'est pas à l'abri des investigations de M. Dopffer. Un petit juge commande au Parlement, aux ministres, à la police, au télégraphe. Sa justice est au-dessus de la raison d'Etat. Si on lui eût confié le soin d'instruire l'affaire du Panama, il eût été capable d'arrêter Cornélius Herz lui-même.

Le télégramme arrogant par lequel M. de Lanessan accuse réception de sa révocation dissimule mal l'agitation de sa pensée. La route de France n'est-elle point celle de Mazas? Les réflexions du retour seront amères.

Nous savons aujourd'hui pourquoi ce potentat ne pouvait se résoudre à réprimer avec vigueur les brigandages qui désolent l'Indo-Chine; c'est que lui-même était secrètement affilié à une bande de pirates opérant aux rives de la Seine.

On cherche déjà à nous apitoyer sur son sort, en nous le présentant comme la victime et le prisonnier de cette association rapace. Il en fut le complice. Cela suffit à le désigner aux indignations de l'opinion et aux sévérités de la loi.

Car il est vraiment temps d'en finir avec des indulgences qui ont trop longtemps altéré la conscience publique, et qui ont bouleversé toutes les notions de morale et de droit.

Le peuple ne croyait plus à l'égalité devant le Code pénal.

Il avait vu un escroc étranger, complice de la triplice, soutenir de son effronté patronage, de son impudente commandite, les plus hautes influences parlementaires.

Il avait vu l'épargne distribuée, partagée entre des ministres, des députés, des financiers, des journalistes unis dans la rapine et dans le vol.

Il avait entendu du haut de la tribune l'impertinente apologie des escroqueries gouvernementales et l'excuse des intérêts supérieurs de la République invoquée en faveur du pillage des deniers publics.

Avant même qu'on eût dissous les syndicats du travail ouvrier, de véritables syndicats d'exploitation, de corruption, et de chantage s'étaient formés au sein du Parlement.

Il y avait, suivant l'énergique expression de Déroulède, le groupe Vlasto et le groupe Cornélius Herz.

Et chacun organisait, selon son tempérament, la grande razzia de la patrie française.

La lutte contre ces hommes et ces choses fut âpre, violente, sans merci. Un instant dispersées, les bandes se reformèrent. Elles se donnèrent d'autres chefs et elles s'imaginèrent que de nouveau elles pourraient tout oser.

Un magistrat intègre, soutenu, nous assure-t-on, par l'approbation du chef de l'Etat, a jeté la consternation et la déroute dans ces associations de malfaiteurs politiques.

La France honnête commence à respirer un peu. Elle espère que les situations les plus hautes, les appuis les plus puissants ne seront pas des obstacles à l'action de la justice.

Portalis, Camille Dreyfus, Trocart, Canivet, poursuivis ou arrêtés, Lanessan révoqué, c'est bien. Est-ce tout?

Si l'on veut donner pleine satisfaction au sentiment populaire, va-t-on se décider à brusquer le dernier acte de la comédie de Bournemouth?

Le pays ne croira à la sincérité de la justice que lorsqu'elle aura obtenu que le hardi coquin qui la brave et la bafoue, de l'autre côté de la Manche, lui soit livré.

L'œuvre de réparation doit être complétée par l'arrestation d'Arton, ce protégé officiel du gouvernement.

Mais tant qu'on leur laissera la clef des champs, le peuple dira qu'on a peur qu'ils ne *mangent le morceau* et que ce morceau pourrait bien être une grosse tranche de la majorité.

Plus de distinctions, et surtout plus de privilèges devant les poursuites. Mettez à nu la plaie tout entière. On ne guérit pareille gangrène qu'avec le fer rouge.

Lucien MILLEVOYE

INFORMATIONS

Les Décorations.

Les décorations des ministères de la justice, du commerce, de l'instruction publique, des colonies et de l'intérieur, seules ont été signées hier soir.

L'Extinction des Sénateurs.

L'année 1894, qui vient de prendre fin, n'aura pas été clémente au Sénat. Elle a été marquée par la disparition de seize membres de cette assemblée, dont trois inamovibles et treize représentants des départements. Les trois inamovibles décédés sont : MM. Schœlcher, Humbert et Jean Macé. Les treize représentants des départements sont : MM. Gent (Vaucluse), Pitti-Ferrandi (Corse), Clément (Indre), de La Berge, Brossard et Madignier (Loire), Moinet (Charente-Inférieure), Couturier (Isère), Anne (Calvados), d'Osmoy (Eure), Donnet (Haute-Vienne) et Decroix (Loire-Inférieure), tous décédés, auxquels il faut joindre M. de La Monneraye (Morbihan), qui a donné sa démission à raison de son grand âge.

Le Renouvellement des Conseils généraux.

C'est cette année que doit avoir lieu, au mois de juillet, le renouvellement par moitié des conseils généraux de toute la France. Cette opération électorale, importante en tout temps, puisque chaque fois elle porte sur 1,500 conseillers, aura, en outre, une conséquence intéressante pour la législature. Il y a, en effet, parmi les conseillers à renouveler, un nombre assez considérable de députés et de sénateurs qui cumulent le mandat de membre des assemblées départementales avec le mandat législatif. Pour les députés, en particulier, le renouvellement offre cet intérêt qu'il donnera à une partie du corps électoral l'occasion de manifester son sentiment sur certains de ses représentants, au cours de la législature actuelle, destinée, comme on le sait, à durer par exception jusqu'au 31 mai 1898. Le nombre des députés se trouvant dans ce cas s'élève à 137; celui des sénateurs s'élève à 64.

Les Morts.

Le général Couston, ancien colonel du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, est mort, mercredi, des suites d'un accident de voiture, en son château de la Dalconne, près Pierrelatte (Drôme). Les chevaux qui traînaient la voiture dans laquelle se trouvait le général s'étant subitement emportés, le véhicule versa et le général fut projeté sur un peuplier qui bordait la route. La tête avait heurté la première, M. Couston tomba évanoui. Le docteur Faure, immédiatement appelé auprès du blessé qui avait été ramené à son domicile, constata une fracture du crâne. Quelques heures après, le général Couston rendait le dernier soupir. Le général Couston avait épousé Mlle Carcuac d'Aurillac. Né au Puy, en 1834, il s'engagea dans l'infanterie, en 1852, comme simple soldat et fut nommé sous-lieutenant trois ans après. Promu lieutenant la même année, capitaine en 1854, il était chef de bataillon au moment de la campagne de 1870. Colonel en 1881, il fut appelé peu d'années après à commander le régiment des pompiers de Paris. Nommé général de brigade en 1886, le général Couston avait été mis à la retraite en 1893.

Le chasseur Mirman.

L'Agence nationale annonce que le député soldat Mirman du 29e bataillon de chasseurs a bénéficié hier de la levée générale des punitions qui a été faite par le commandant Bazin à l'occasion du 1er janvier. M. Mirman a repris aussitôt son service dans sa compagnie.

M. Robin.

On annonce que M. Robin, ci-devant directeur de la Porcherie de Cempuis, pose sa candidature aux élections législatives qui vont avoir lieu dans le Rhône, afin de pourvoir au remplacement de feu M. Burdeau.

La Trahison de Dreyfus.

On assure à Berlin que les documents volés par Dreyfus et livrés à l'Allemagne sont relatifs à la mobilisation alpine. Les Italiens renseignés par ce traître opéraient parallèlement à la frontière suivant les renseignements officiels reçus de France. Ils arrivaient ainsi à contrecarrer exactement la concentration française.

La Cloche russe.

On sait que les Russes, en témoignage de leur sympathie pour la France, avaient résolu d'offrir à Notre-Dame une cloche monumentale. Les architectes ayant démontré que les tours de la basilique ne pourraient supporter un tel poids, il fut résolu que la cloche serait destinée à l'église du Sacré-Cœur. Cette cloche, du poids de 18 000 kilos, qui s'appellera « la Cloche de la Paix », est à la veille d'être terminée. D'ici à quatre ou cinq semaines, elle sera transportée par chemin de fer à Odessa, et de là, par un bateau spécial russe, à Marseille, d'où elle sera dirigée par voie de terre, sur Paris.

Un Procès monstre.

C'est le 14 janvier que viendra devant la cour d'assises de Liège le procès des anarchistes. Des débats de cette affaire qui prend l'aspect et les proportions d'un autre âge, jaillira la lumière sur bien des points encore obscurs des évènements anarchistes qui épouvantèrent l'Europe.

Seize accusés sont cités devant le jury.

La Guerre en Corée.

On assure que la Chine est résolue à ne point céder un pouce de territoire au Japon. Elle offrira de racheter Port-Arthur. Les dernières nouvelles portent que les Japonais avancent vers Wei Hai Wei. Les Chinois, de leur côté, recrutent des renforts.

Les Obsèques de François II.

Les funérailles de François II, roi de Naples, ont eu lieu hier à Arco. Le comte de Caserte, frère et successeur du roi défunt, conduisait le deuil. Après lui marchaient les archiducs et archiduchesses, suivis des ambassadeurs de diverses puissances. Le service d'honneur était fait par un régiment de uhlans autrichiens dont fut propriétaire François II.

La Dégradation de Dreyfus.

Le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, a donné hier soir à 5 heures 1/2 les ordres relatifs à la dégradation de Dreyfus.

La parade d'exécution est fixée à demain matin samedi, 9 heures.

On ignore encore quel est l'officier qui commandera les troupes désignées pour assister à la parade, et qui, par suite, procédera à la dégradation.

D'ordinaire, cette mission incombe au commandant de l'un des deux bataillons casernés à l'Ecole militaire (actuellement bataillons des 39e et 130e régiments d'infanterie); mais il est probable que Dreyfus sera dégradé par un officier d'un rang plus élevé.

Les pièces qui doivent être remises à la gendarmerie par le greffier qui lira la sentence, lorsque Dreyfus, devenu un vulgaire criminel de droit commun sera emmené les menottes aux mains, sont un extrait du jugement et une notice individuelle indiquant le signalement et l'état civil du condamné.

Lorsqu'il s'agit de criminels dangereux, cette dernière pièce porte parfois des recommandations spéciales : il est à espérer, en ce qui concerne Dreyfus, que l'autorité militaire n'oubliera pas de recommander à l'administration pénitentiaire d'exercer une surveillance toute particulière.

Les Affaires de Madagascar.

Le président du Conseil, chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères, a communiqué hier, au conseil des ministres, une dépêche de M. Le Myre de Vilers, datée de Zanzibar, 2 janvier, et arrivée à Paris à une heure du matin.

Voici le texte de cette dépêche :

En réponse à ma communication du 1er décembre, le premier ministre proteste contre la prise de Tamatave et la violation du traité. Il rend le gouvernement de la République responsable des préjudices dont pourront être victimes les Français, les Malgaches et les étrangers.

Rainilaiarivony a espéré que vous approuveriez le bon esprit du contre-projet qu'il m'a remis le 24 octobre. Je n'avais plus qu'à me retirer.

LE MYRE DE VILERS.

Notre plénipotentiaire est effectivement parti de Tamatave, le 27 décembre, accompagné de M. le résident d'Anthouard. Il arrivera en France le 21 janvier.

Une dépêche du commandant Bienaymé annonce que l'occupation de Tamatave est assurée et qu'un Anglais du nom de Sornet a été assassiné par les Hovas à 12 kilomètres de Tamatave.

Le commandant Bienaymé va se rendre à Diégo-Suarez où l'état de siège sera décrété. Toutes les mesures préparatoires de l'expédition sont prises. On s'occupe de la pose du câble qui est confié à une Société française. Quant aux porteurs, on les recrute parmi les Sakalaves et les indigènes de la côte de Mozambique.

Le général Voyron commandera la brigade fournie par la marine pour l'expédition de Madagascar.

—

Le *Shamrock*, qui est entré en armement définitif le 1er janvier à Toulon, partira le 25, au plus tard, pour Madagascar, où il sera employé comme transport-hôpital.

Les Chemins de Fer du Sud.

A la suite des débats qui se sont engagés le 22 décembre entre la Chambre des députés et le ministre des travaux publics, le parquet avait chargé M. de Cosnac, juge d'instruction, d'ouvrir une enquête sur la Compagnie des chemins de fer du sud de la France, dont le siège social est à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66.

Il convient de rapporter les paroles que M. Barthou, ministre des travaux publics, a prononcées à cette séance et qui sont comme le prologue de cette grosse affaire financière :

Je n'ai pas traité avec ceux qui ont passé les conventions de 1885 et de 1889. J'ai pris des précautions. Il y avait des hommes avec lesquels je ne pouvais pas traiter en présence des irrégularités et des abus signalés.

J'ai donc refusé d'entrer en pourparlers tant que la Compagnie garderait un directeur et un sous-directeur que je n'ai pas [illegible] ici.

Quant au conseil d'administration, la majorité de ses membres actuels n'y siégeait pas en 1885 et 1889; j'ai d'ailleurs pensé qu'on ne pouvait pas demander le renvoi de tous, pour qu'en cas de faillite les obligataires eussent devant eux des administrateurs responsables.

Mais je puis donner l'assurance que si la convention est votée, toute l'exploitation passera aux mains d'hommes nouveaux.

Enfin, j'ai pu dire à un collègue que le gouvernement était prêt à répondre à toutes les questions qu'on lui poserait tant sur la convention que sur les abus qu'on signalerait.

J'étais à l'aise pour faire cette déclaration, parce que depuis un mois une instruction est ouverte contre l'ancien directeur et l'ancien sous-directeur.

Le surlendemain du jour où cette déclaration catégorique était prononcée, M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, se rendait, en vertu d'un mandat de M. de Cosnac, juge d'instruction, dans les bureaux de la Société et saisissait toute la comptabilité, qui fut remise à M. Flory, expert.

Pendant plusieurs jours, le magistrat continua son enquête à Paris, vit des entrepreneurs qui avaient été en relations avec la Compagnie, recueillit des renseignements qui aidèrent le juge d'instruction dans son enquête et lui permirent de se faire une opinion arrêtée sur la situation de la Société.

Des arrestations furent décidées, les irrégularités étant flagrantes. Ces abus n'étaient pas du fait de la nouvelle Société des chemins de fer du Sud de la France, mais de l'ex-comité, dont M. Félix Martin, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, avait été le directeur. Le second coupable, aux yeux de la justice, était le bras droit de M. Félix Martin, M. Hippolyte Bobin, ingénieur des arts et manufactures, chevalier de la Légion d'honneur, sous-directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France jusqu'en 1893.

Dans la journée de mercredi MM. Félix Martin et Hippolyte Bobin, furent convoqués au cabinet de M. de Cosnac pour y être interrogés.

Ces interrogatoires ont été mouvementés et les deux ingénieurs se sont énergiquement défendus.

Les preuves de leur culpabilité étaient évidemment manifestes, puisqu'à neuf heures du soir M. de Cosnac faisait arrêter MM Félix Martin et Bobin et les envoyait au dépôt.

Un autre mandat d'amener était en même temps signé contre un ex-ingénieur de la Compagnie, M. René Andre, demeurant rue de Madrid, n° 17.

Cette arrestation a été opérée hier par M. Bernard, commissaire de police, qui est venu arrêter chez lui M. André à 7 heures du matin. Il a été conduit au dépôt.

LES JOURNAUX

Le Figaro raconte comment M. de Lanessan devint député :

Le dimanche 28 octobre 1880, une grande fête était organisée au théâtre du Château-d'Eau, au profit des écoles laïques, libres et gratuites du troisième arrondissement. Elle était présidée par Henri Rochefort, à qui sa condamnation de la veille, dans le procès de Cissey, avait valu, à son entrée dans la salle, d'enthousiastes ovations.

La fête se composait d'une partie musicale et dramatique et d'une conférence. Celle-ci fut faite par M. de Lanessan, alors conseiller municipal, sur ce sujet : *Diderot et la Révolution*. L'orateur eut beaucoup de succès.

Henri Rochefort, qui le voyait pour la première fois, le félicita chaleureusement.

M. de Lanessan avait produit une si vive impression sur le célèbre pamphlétaire que celui-ci, quelques instants après, disait à ses voisins, Bonnet-Duverdier et Maillard :

— Mais il faut bien vite en faire un député.

Quelques mois plus tard, M. de Lanessan était élu député de la 2e circonscription du cinquième arrondissement.

—

On lit dans *le XIXe Siècle* sous le titre : « Grandeur et Décadence » :

Sous ce titre, *le Figaro* donne l'information suivante :

« Ces jours derniers, on vendait à l'hôtel des Ventes un cabinet empire du style le plus riche et le plus pur, composé de trois fauteuils, trois chaises, trois tabourets, une table, une bibliothèque et une glace. Les sièges étaient garnis de satin vert, les bois rouge et or signés Jacob, la glace ornée du bonnet phrygien.

« Ce cabinet fut celui du célèbre jurisconsulte Portalis. Son petit-fils, actuellement en fuite, l'avait fait restaurer, et il meublait le grand salon de son hôtel de la rue Alphonse-de-Neuville.

« Mme Portalis, que son mari a laissée sans ressources, vient d'être obligée de s'en défaire. La nécessité où Mme Portalis s'est trouvée de vendre ces reliques est d'autant plus pénible qu'elle avait, dit-on, apporté à son mari 30 000 fr. de rente. »

Complétons le renseignement du *Figaro* par une information « bien parisienne » :

L'acquéreur de ce mobilier historique est notre aimable confrère, M. Henri Poidatz, secrétaire général du *Petit Journal*, qui l'a fait placer dans son hôtel de l'avenue Henri-Martin.

C'est le cas, ou jamais, de relever l'ironie des choses !

LA PAIX ARMÉE

Nous appelons d'une façon particulière l'attention sur les renseignements statistiques suivants que publie M. E. Thery dans *l'Economiste européen* :

En dix années, la population européenne ne s'est accrue que de 10,08 %, alors que les dépenses publiques ont augmenté de 22 5 % dans leur ensemble.

En dix années, les dépenses d'ordre militaire se sont majorées de 23 5 % et le nombre des citoyens englobés dans la mobilisation générale est, en 1893, de 60 % plus élevé qu'en 1883.

En dix années, le montant total des dettes publiques de l'Europe s'est élevé de 28 milliards de francs, soit une majoration de 31,7 % par rapport au total de l'année 1883... Ces nouvelles dettes sont entrées dans les portefeuilles des rentiers qui peuvent prêter de l'argent aux Etats, mais elles ont déterminé une augmentation proportionnelle de charges pour les contribuables qui sont dans l'obligation de payer les arrérages aux rentiers.

En dix années, la fortune mobilière de l'Europe s'est augmentée de plus de 40 milliards de francs, soit du chef de la hausse du papier des Etats, soit du chef des émissions nouvelles de fonds d'Etats ou garantis par les Etats. Mais la fortune agricole et industrielle de l'Europe s'est dépréciée dans une proportion au moins égale à la dépréciation des produits agricoles et manufacturés constatée par les *Index Numbers* anglais.

Les encaisses des Banques d'émission européenne se sont enrichies de 2,478 millions de francs d'or américain, australien et africain. Mais la valeur de l'argent métal étant tombée de 51 pence l'once standard en 1883, à 33 pence de 1893 les 6 ou 7 milliards de monnaies d'argent circulant en Europe se sont dépréciées comme valeur intrinsèque d'environ 2,300 millions de francs et — pendant la même période — l'ensemble du commerce extérieur des nations européennes a perdu 1,036 millions de francs, soit 1,8 %, et cette proportion de perte serait, elle-même, beaucoup plus considérable si elle n'embrassait que la période des cinq dernières années.

Voir, à la troisième page, nos dépêches télégraphiques de la

DERNIÈRE HEURE

VARIÉTÉS

Les Morts de l'Année 1894.

Janvier.

1er. Le littérateur Savinien Lapointe — 2. Général Bardin. — Sir Samuell Backer, explorateur de l'Afrique. — 4. Jean Faiet, évêque de Bruges. — 8. Flobert, inventeur de la carabine. — Général Maurand. — Général baron Petit. — 10. Général Mariani. — 12. Architecte Cesar Daly. — 14. Amiral Geerling, ancien ministre de Hollande. — Général russe de Maltzeff. — 15. Général Chesneau. — 16 Waddington, ancien ministre. — 21 Général Mellinet. — 26 Général de Bremond d'Ars. — 27. Gent, sénateur de Vaucluse. — 29. Sculpteur Cavelier.

Février.

1er L'actrice Léonide Leblanc. — 2. Général d'Estremont. — Dusevel, député de Doullens. — 3. Edouard Frémy, de l'Académie des sciences. — Chimiste Pennès. — Général suisse Herzog. — 4. Abrial, député du Tarn. — Maria Deraismes. — 8. Compositeur Massa. — Maxime Du Camp, de l'Académie française. — 14. Pianiste Hans de Bulow. — 15. Viette, ancien ministre. — Statuaire Maillet. — 17. Lobengula, roi des Matabélés. — 19. Le violoniste Sivori.

Mars.

4. Général russe Friede. — 9. Cardinal Thomas, archevêque de Rouen. — Pitti-Ferrandi, sénateur de la Corse. — 10. Cardinal Ricci, à Rome. — Général de Boisdenemetz. — 14. Général Favé. — Clément, sénateur de l'Indre. — 20. Kossuth, ex-dictateur de la Hongrie. — 27. Cameron, explorateur de l'Afrique.

Avril.

2. Bermudez, président de la République du Pérou. — Physiologiste Brown-Séquart. — Abot, aqua fortiste. — 3. Le Rebours, curé de la Madeleine. — 5. Général Hanrion. — 6. Contre-amiral Planche. — Electricien Jablotschoff. — 16 Bigaudet, évêque de Birmanie. — 17. Remond, de l'Académie de médecine. — 24. Colonel Canard. — 27. Général Reutlinger.

Mai.

5. Général Ferron, à Lyon. — 6. Peintre Renouf. — 7. Peintre Charles Jacque. — 9. Général Blot. — 15. Peintre Philippe Parrot. — 17. Mlle de Cessia, nièce de Lamartine. — 28. Général Andlau, ancien sénateur, à Buenos-Ayres. — 31. Général de Coatpont.

Juin.

7. Mouley-Hassan, sultan du Maroc. — 13. Nicotera, ancien ministre italien. — 15. — John Coleridge, lord chef justice en Angleterre. — Joseph Cheret, sculpteur-céramiste. — 17. Peintre Bramtot. — 23. Cantatrice Alboni. — Prince Ladislas Czartoryski. — 24. Sadi Carnot, président de la République, assassiné à Lyon, par l'anarchiste italien Caserio Santo. — Lebrun, député de Lure.

Juillet.

2. Jean Carrier, statuaire. — Général Barry. — 8. Arce, ancien président de la République de Bolivie. — Contre-amiral Grasset. — 10. Général Briand. — 12. De La Berge, sénateur de la Loire. — 15. Peintre Saintin. — 17. Baron Beyens, ministre de Belgique, à Paris. — 18 Prince Henri de Bourbon, duc de Séville. — Le comte de Lisle, de l'Académie française. — 20. Edmond Guillaume, architecte du Louvre. — 26. Moinet, sénateur de la Charente-Inférieure. — 29. Archiduc Guillaume d'Autriche.

Août.

2 Walter Poter, littérateur anglais. — 6. Dutreuil de Rhins, explorateur de la Chine. — 7. Sculpteur Auguste Cain. — Legoux-Longpré, député du Calvados. — 13. Prince Karadja. — 14. Général Frélaud. — Général Butterfield aux Etats-Unis. — 16. Couturier, sénateur de l'Isère. — 18. Contre-amiral Razvogôf, assassiné à Cronstadt. — Georges Révoil, explorateur. — 19. Sculpteur Cugnot. — 20. Général Hennerich, défenseur de Sébastopol. — Général Crétin. — 29. Sculpteur Cameré.

Septembre.

6. Peintre Jean Wrolyk. — 7. Amiral anglais Ingfield. — Colonel Pobeguin. — 8. Comte de Paris. — Physicien allemand Helmhotz. — 13 Compositeur Chabrier. — 15. Bertrand, de l'Académie des sciences. — 16 Contre amiral Le Bourgeois. — 18. Pilet des Jardins. — 21. Nunez, président de la République de Colombie. — 25. Gustave Humbert, sénateur. — 26. Baron de la Bouillerie, ancien ministre de l'agriculture.

Octobre.

1. M. Lemasdon, ingénieur en chef du canal de Suez, assassiné à Ismallia. — 2. Victor Koning, ancien directeur du Gymnase. — Comte de Kergaradec, consul de France à Moscou. — 4. Général Fritsch, à Alger. — 9 Peintre Norbert Gœneutte. — 11 Lord Henry Grey. — Brossard, sénateur de la Loire. — 20 James Darmesteter, de l'Académie des inscriptions. — 21. Historien anglais Froude. — Général vicomte de Quelen. — Marquis de Mac-Mahon. — 23. Carlos Holguin, ancien président de la République de Colombie. — 27. Lecorbeiller, compositeur. — 30. Ye-Ho-Na-La, impératrice du Japon. — 31 Honoré Mercier, ancien ministre du Canada.

Novembre.

1. Le Tsar Alexandre III, empereur de Russie. — 5. Anne, sénateur du Calvados. — Hamerton, écrivain anglais. — 6. Duchartre, botaniste français. — 8. Général Péan. — 9. Louis Figuier, écrivain français. — 11. Général Lian. — 15. Simonds, amiral anglais. — 18. Francis Magnard, rédacteur en chef du *Figaro*. — 19. Compositeur russe Rubinstein. — 21. Paul